

COMMUNE DE CASTRES
DEPARTEMENT DU TARN

MISE A JOUR N°23 Arrêté du Maire du 3 octobre 2022

Modification de l'annexe n° 13 du P.L.U. relative aux plans de délimitations des projets urbains partenariaux (P.U.P.) sur le territoire de la Commune de CASTRES

Liste des pièces du dossier

1. Arrêté du Maire du 3 octobre 2022
2. Liste de pièces du dossier de PLU après mise à jour n°23
3. Plans de délimitation des Projets Urbains Partenariaux (P.U.P.) sur le territoire de la Commune de CASTRES
 - 13.4 – P.U.P. – Zone 1 AU de RASCAS
 - 13.8 – P.U.P. – Lieu-dit « LA TUILERIE NEUVE »
 - 13.13 – P.U.P. – Lieux-dits « RASCAS et SAINT JEAN »
 - 13.14 – P.U.P. – Lieu-dit « ALLEE DES PINS »